

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
de

PONTOISE

26 AVR 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE  
D'ERMONT

DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SEANCE DU 12 AVRIL 2013**

*L'an deux mille treize, le douze du mois d'avril, à 20 heures 45*

**OBJET : REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS**

**Motion relative à la demande de restriction réduisant le nombre de vols de nuit à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hugues PORTELLI**.

**N°13/62**

**Présents :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire*  
Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS,  
Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, M. Jean-Marie RICHARD, M. Benoît BLANCHARD,  
*Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.*

**Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

Mme Brigitte OEHLER, M. Michel AUGER, M. René HERBEZ, M. Youcef KHINACHE, Mme Dominique NEVEU, Mme Joëlle DUPUY, Mme Martine GARNIER, M. Damien PARENT, Mme Pierrette FRANÇOIS, M. Jamel LAHSSINI, M. Mathias TROGRIC, M. Christophe RODRIGUES, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT, M. Alain FABRE,  
*Conseillers Municipaux.*

**Absents excusés :**

M. Xavier HAQUIN (pouvoir à M. Hugues PORTELLI)  
Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL (pouvoir à Mme Florence MARY)  
M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE  
Mme Ariane BELARD (arrivée à 21h00)  
Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET (pouvoir à M. Youcef KHINACHE)  
M. Serge CAYLA (pouvoir à M. Lionel GEORGIN)  
M. Youssef MOHAMED (pouvoir à M. Jamel LAHSSINI)  
Mme Suzanne HEDUIN (pouvoir à M. Joël NACCACHE)  
Mme Rose GOMMERY (pouvoir à M. Benoît BLANCHARD)

**Affichée le : 18/04/2013**

**Déposée en Sous-Préfecture le : 26/04/2013**

**Le Maire,**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Damient PARENT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).



**REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS :**

**N°13/62**

**Motion relative à la demande de restriction réduisant le nombre de vols de nuit à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle**

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L.2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le trafic aérien, en constante augmentation, a des conséquences importantes sur les riverains des aéroports, notamment en matière de santé.

Considérant la nécessité de trouver des solutions préservant la qualité de vie des habitants et le dynamisme économique des plateformes aéroportuaires,

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Le Conseil municipal d'Ermont soutient la demande des associations de riverains et des élus locaux de mettre en place une restriction réduisant le nombre de vols de nuit à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Le plafond, étendu sur une durée de 7 ou 8 heures, correspondrait au niveau moyen des principaux aéroports européens concurrents. Concrètement, cela correspondrait à une division par deux du nombre de vols de nuit, sans pour autant entamer la compétitivité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, donc les capacités nocturnes seront simplement ramenées au niveau de ses concurrents ;

- Le Conseil municipal rejoint également la proposition de lancement d'une étude approfondie et indépendante sur les externalités négatives du trafic aérien concernant notamment : la pollution atmosphérique, le bruit -particulièrement la nuit- et la décote des biens immobiliers. Les conclusions de cette étude nous éclaireront sur les prochaines mesures à mettre en œuvre pour préserver le cadre de vie des habitants.

Pour extrait conforme,



Le Maire  
Hugues PORTELLI